

centrale
Mutuelle
de réassurance

Rapport annuel
Exercice 2011

Sommaire

Conseil d'administration	p.3
Rapport du Conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.19
Compte de résultats	p.20
Bilan.....	p.22
Annexes aux comptes 2011	p.24
Résolutions	p.45
Liste des associés de la MCR.....	p.46

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu le 19 juin 2012

Présidents honoraires

Robert Choplin

Président

Gilles Dupin, Président du conseil d'administration et Directeur général de Monceau Assurances, Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne, Président du conseil d'administration de l'Umam, Directeur général de Monceau Générale Assurances

Vice-Présidents

Abed Yacoubi Soussane, Président du conseil de surveillance du groupe MAMDA-MCMA (Maroc)

Jean-Pierre Thiolat, Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances

Secrétaire

Monceau Générale Assurances, représentée par Emmanuel Sales, Directeur général de la Financière de la Cité

Administrateurs

Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole

représentée par son Directeur général, Mansour Nasri

Monceau Retraite & Épargne représentée par

Sylvain Rivet, Directeur général

Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des

Transports (MAT) représentée par son Président,

Vincent Fiorentino

Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mudetaf)

représentée par son Président, Bernard Bouny

SONAM (Sénégal) représentée par son Président, Diouldé Niane,

Promutuel Ré (Québec) représentée par son Président, Omer

Bouchard

Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse,

représentée par Pierre Bergantz, représentant également la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann

Robert Choplin, Président honoraire de Monceau Assurances

Jacques Szmaragd, Directeur général du 1^{er} décembre 2005 au 21 juin 2011, Président du comité d'audit de Monceau Assurances

Paul Tassel, Président du Conseil d'administration de Capma & Capmi

René Vandamme, Président du comité d'audit

Anne-Cécile Martinot (Administrateur élu par les salariés)

Administrateur honoraire

Paul Defourneaux, Directeur général honoraire

DIRECTION GÉNÉRALE

Pierre Le Moine, depuis le 21 juin 2011

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,



Gilles Dupin

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat de l'année, le bilan arrêté au 31 décembre 2011 et soumettre à votre approbation les différentes

résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Dans un contexte économique et financier difficile, portant les stigmates de la crise qui a éclaté durant l'été 2007, la Mutuelle Centrale de Réassurance a connu une très bonne année sur le plan technique, notamment grâce à la contribution de sa filiale Monceau Générale Assurances, qui apporte à la Mutuelle plus du quart de son chiffre d'affaires. De manière plus générale, l'excellente sinistralité en assurance IARD observée en 2011 sur le marché français, où se concentre l'essentiel des risques souscrits par la Mutuelle Centrale de Réassurance, conduit à un résultat technique de très bonne facture : l'absence d'événement climatique de grande ampleur (la mutuelle étant au demeurant peu exposée dans les régions frappées par le plus lourd, les inondations dans le Var) et la bonne tenue de la sinistralité automobile expliquent en grande partie cette situation.

Cette situation satisfaisante propre au marché français contraste avec l'accumulation d'événements naturels aux conséquences catastrophiques (tremblements de terre au Japon et en Nouvelle-Zélande, inondations en Thaïlande et en Australie, tornades aux Etats-Unis) qui a fait de l'exercice 2011 le plus coûteux des 5 dernières années pour les grands réassureurs mondiaux.

Grevés par la forte baisse des marchés financiers intervenue dans l'été, les produits de la gestion financière s'inscrivent en repli par rapport à ceux de l'exercice 2010 qui avait, à l'inverse, profité du rebond des indices boursiers : ils restent néanmoins à un niveau satisfaisant (28.923 k€ en 2011 contre 63.566 k€). Avant impôts, le résultat de l'exercice

ressort à 14.305 k€, en repli donc sur le montant de 20.558 k€ affiché au terme de 2010.

Au cours de cet exercice, la charge d'impôt sur les sociétés de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'élève à 6.659 k€, dont 4.335 k€ proviennent d'un redressement fiscal sur les exercices 2006 et 2007 que la Mutuelle a décidé de payer, tout en en contestant partiellement le fondement.

Le résultat après impôts s'élève à 7.809 k€. Les fonds propres couvrent 13 fois l'exigence réglementaire de marge de solvabilité. L'entreprise affiche un excédent de couverture des engagements réglementés de plus de 175 M€.

Enfin, de concert avec l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, la Mutuelle Centrale de Réassurance continue avec sérieux et rigueur sa préparation à l'entrée en application de la Directive "Solvabilité II". Elle a continué à travailler sur les aspects quantitatifs de cette réforme, en axant ses efforts sur l'industrialisation du processus de production du bilan prudentiel et de l'exigence de marge de solvabilité. Le maintien d'un ratio de solvabilité supérieur à 2 fois la future exigence de marge (Solvency Capital Requirement) **classe la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la meilleure catégorie des risques de contrepartie, celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA.**

Dans ce souci de préparer au mieux cette échéance, la réflexion sur le pilier II de "solvabilité II", relatifs aux aspects de gouvernance, s'est affinée. Elle a en partie motivé une refonte partielle du traité d'adhésion à Monceau Assurances, avalisée par votre conseil d'administration, visant à renforcer le contrôle par Monceau Assurances de l'activité de ses adhérents et la cohésion de cet ensemble, comme tel était le cas à l'époque d'une direction générale commune à tous les adhérents, pratique mise à mal par le décret de mars 2003 qui a limité le nombre de mandats de direction générale de sociétés d'assurance mutuelle susceptibles d'être détenus par une même personne physique.



Emmanuel Sales

L'année 2011 marque une pause dans le processus de rétablissement de l'économie mondiale. Malgré le maintien d'une croissance soutenue dans les pays émergents, la faiblesse persistante de l'économie aux Etats-Unis et la survenance d'une crise de gouvernance en zone euro ont entraîné un ralentissement de l'activité mondiale. Après un premier semestre de calme relatif que ne parvenait pas à entamer ni le séisme de Sendaï au Japon, ni les tensions croissantes dans le Maghreb et au Proche Orient, les marchés des actions et de la dette souveraine enregistraient ainsi à partir du mois d'août les perspectives d'une nouvelle détérioration de l'activité, tandis que les capitaux refluèrent vers les valeurs refuges. Dans un cycle de turbulences financières, l'économie mondiale se stabilise progressivement sur de nouveaux équilibres, occasionnant une tension des facteurs de risques mais créant aussi des opportunités pour les investisseurs à long terme.

Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) devrait s'établir à 4,0 % en 2011, contre 5,1 % en 2010. Différents éléments expliquent ce fléchissement de l'activité. Le rebond conjoncturel de la production industrielle et du commerce mondial constaté en 2010 s'essouffle. Dans les pays avancés, les politiques de relance budgétaire et d'assouplissement monétaire peinent à relayer la faiblesse de la demande privée. En zone euro, la tension sur les dettes souveraines

et ses répercussions sur les conditions de financement des banques ont entraîné un retour de l'incertitude. Dans ce contexte, la catastrophe survenue après le tremblement de terre dans l'Est du Japon et la rupture des approvisionnements pétroliers consécutive à la dégradation de l'environnement international dans le Maghreb et au Proche Orient, ont pesé de tout leur poids sur l'activité.

Après avoir vu la notation de leur dette souveraine abaissée au cours de l'été et le taux de chômage se maintenir à un taux historiquement élevé, les États-Unis restent confrontés à des problèmes de très grande ampleur : au cours des trente dernières années, les politiques menées par l'administration fédérale ont considérablement accru les charges inter-temporelles pesant sur l'Etat fédéral, alors que le taux d'épargne des ménages ne cessait de se dégrader. La politique monétaire demeure ainsi la seule variable d'ajustement. En l'absence d'un plan de stabilisation de la dette, le risque d'un règlement désordonné des déséquilibres, avec un effondrement de la confiance dans les actifs américains, une hausse brutale de la prime de risque des Etats-Unis et un effondrement du dollar, demeure très présent, et pourrait gravement perturber les flux de capitaux et la stabilité mondiale.

En Europe, après un premier trimestre dynamique, toute la seconde partie de l'année a été marquée par les différents épisodes de la crise de la zone euro. A partir de la fin du mois de juillet, les fonds spéculatifs menaient une première attaque contre la dette de l'Italie, visant à faire éclater la zone euro et à fragiliser le secteur bancaire continental, caractérisé

Dettes publiques

Zone Euro 87%

États-Unis 94%

Dettes totales

122%

360%

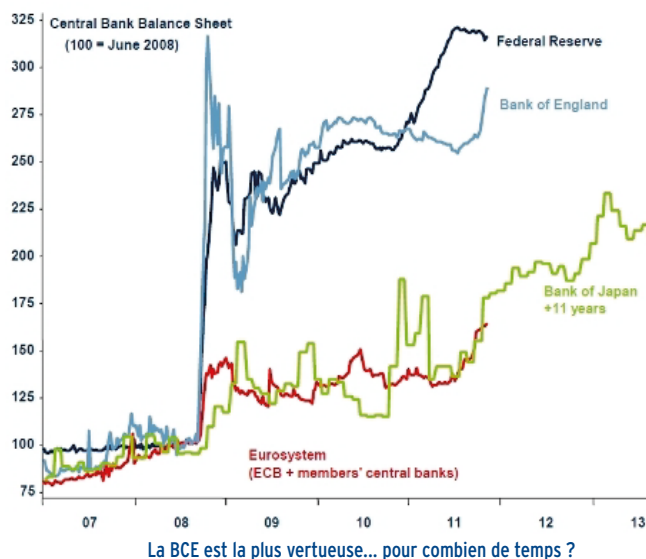
Déficits publics

-3%

-11%

La monétisation de la dette se poursuit

Évolution du bilan des banques centrales



par l'ampleur de son exposition aux obligations d'État. Sans distinction des situations budgétaires et patrimoniales, l'ensemble des pays d'Europe du Sud étaient mis au défi, l'attention se portant particulièrement sur le cas de la Grèce qui, en dépit d'un poids faible dans l'économie européenne (2,5 % du PIB ; 3,6 % de la dette de la zone euro) cristallisait étrangement toutes les préoccupations sur l'avenir de l'Europe.

Dans un climat de tension extrême, la Banque Centrale Européenne (BCE) intervenait à de multiples reprises pour soutenir les cours de la dette des Etats d'Europe du Sud (Italie, Grèce, Espagne et Portugal), tandis que les banques européennes, pénalisées par leur exposition aux fonds d'Etat et leur dépendance vis-à-vis des marchés de gros, subissaient de forts dégagements.

Après différentes réunions de crise et l'arrivée au pouvoir en Grèce et en Italie de gouvernements de techniciens facilitant l'adoption des mesures de rigueur, les autorités de la zone euro, resserrées autour de leurs pays fondateurs, mettaient en place au cours d'un sommet décisif tenu le 9 décembre 2011, le cadre institutionnel permettant d'assurer la viabilité de la zone euro à long terme, sous la forme d'un fonds de garantie monétaire financé par les Etats et d'un pacte de fédéralisme budgétaire.

Dans ce contexte, les marchés financiers enregistrent les perspectives de la dégradation de l'activité et sont entrés dans une nouvelle période de turbulences. Après un début d'année caractérisé par un regain des anticipations de croissance et d'inflation, le **séisme de Sendai au Japon, la faiblesse de l'activité aux Etats-Unis et l'extension de la crise en zone euro** ont entraîné une ruée vers les valeurs refuge, tandis que les opérateurs se désengageaient des marchés d'actions et soldaient leurs gains sur les marchés de matières premières.

Dans ces conditions, on a assisté à partir de la fin du mois de juillet à une **tentative de démantèlement du marché de la dette souveraine** des pays de la zone euro. Si l'attention s'est portée sur le cas

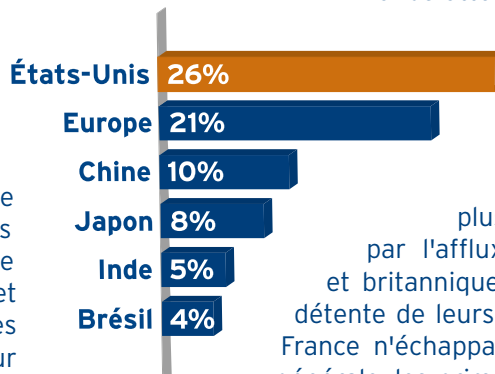
de la Grèce, dont les blocages institutionnels sont suffisamment connus, **les attaques les plus significatives ont visé l'Italie** qui, malgré une situation d'excédent budgétaire primaire, voyait la valeur de sa signature se déprécier rapidement sur les marchés. Les écarts de taux d'intérêt entre l'Italie, le Portugal, la Grèce et les taux allemands atteignaient ainsi en fin de période des niveaux inconnus (plus de 3000 points de base pour la Grèce, 1069 pour le Portugal, 460 pour l'Italie), alors que l'Espagne, protégée par un marché plus étroit, et l'Irlande, favorisée par l'afflux de financements américains et britanniques, bénéficiaient d'une certaine détente de leurs conditions de financement. La France n'échappait pas non plus à la tendance générale, les primes de risque sur les obligations du Trésor à dix ans par rapport aux taux allemands franchissant 150 points de base dans le courant du

mois de novembre. Dans le même temps, les capitaux se reportaient sur la dette allemande et les bons du trésor américains, qui affichaient en fin d'année des rendements réels négatifs. Dans un contexte de fuite vers les valeurs refuge, l'or et les monnaies liées au cycle des matières premières (dollar canadien, couronne norvégienne) enregistraient également de fortes progressions.

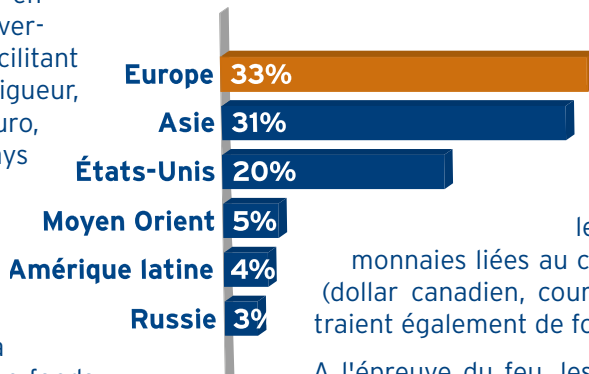
A l'épreuve du feu, les autorités européennes ont mis en place les mécanismes de sécurité collective permettant d'atténuer les tensions sur les dettes souveraines et d'éviter le défaut de l'Etat grec (quitte à sacrifier les intérêts privés des institutions), tout en forçant la mise en œuvre de plans de rigueur et les évolutions politiques nécessaires. Contrairement aux aspirations des détenteurs de contrats dérivés sur défaut de signature (Credit Default Swaps - CDS), relayées par les organes de presse de la Cité de Londres, l'euro aura passé Noël.

A plus long terme, la richesse patrimoniale de l'Europe, l'intérêt bien compris de l'Allemagne et des pays d'Europe du Nord, dont la faiblesse de la demande interne peinerait à pallier une forte contraction des exportations, rend très aventureuse une sortie de la monnaie unique, sauf à remettre en cause les efforts réalisés depuis 60 ans pour l'ouverture des échanges et la stabilité politique en Europe.

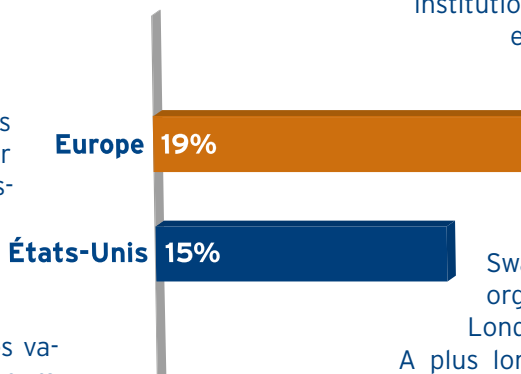
Part du PIB mondial



Part dans les échanges mondiaux



Investissements



Source : EuroStat, fin 2011

Dans cet environnement troublé, les grands marchés d'actions ont évolué au gré des rendements des obligations d'Etat, sous l'influence des mêmes déterminants.

En Europe, le regain de tension sur la dette souveraine grecque, irlandaise et portugaise a pesé sur les cours des banques et des institutions financières. Plus généralement, la perspective de plans d'assainissement budgétaire et la hausse de l'incertitude ont conduit les bureaux d'analystes à réviser leurs prévisions de croissance. Les indices boursiers européens affichaient ainsi en fin de période de fortes baisses (- 17 % pour le CAC 40, - 9 % pour les grandes actions de la zone euro), en net décalage avec les marchés américains (- 1,1 % pour le SP 500) et la bourse de Londres (- 5,5 %).

Au Japon, la catastrophe a entraîné des replis plus durables, les valeurs des services aux collectivités et les institutions financières affichant des cours inférieurs de 45 % et 15 % respectivement à leur niveau d'avant crise. Devant les risques de contraction de l'activité et de reflux des financements extérieurs, les actions des grands pays émergents se sont également inscrites en forte baisse (- 18 % pour le Brésil ; - 22 % pour la bourse de Shanghai).

Moins sensibles à la dégradation des risques souverains, les marchés de la dette privée se sont globalement bien comportés au cours de l'année. Malgré l'élargissement des primes de crédit survenu en fin d'année,

les porteurs d'obligations privées, en Europe comme outre-Atlantique, ont profité des revenus de portage et de l'attractivité des obligations d'entreprise par rapport à des fonds d'Etat considérés comme trop risqués ou trop peu rémunérateurs. En dépit de la pression sur les conditions de financement et de la

détérioration de l'environnement économique, les taux de défaut apparaissent contenus.

Tout en affichant de fortes disparités en fonction de leurs actions sous-jacentes, les obligations convertibles ont confirmé leur rôle d'amortisseur en phase de fortes baisses de marché. Malgré l'abondance des liquidités et la configuration

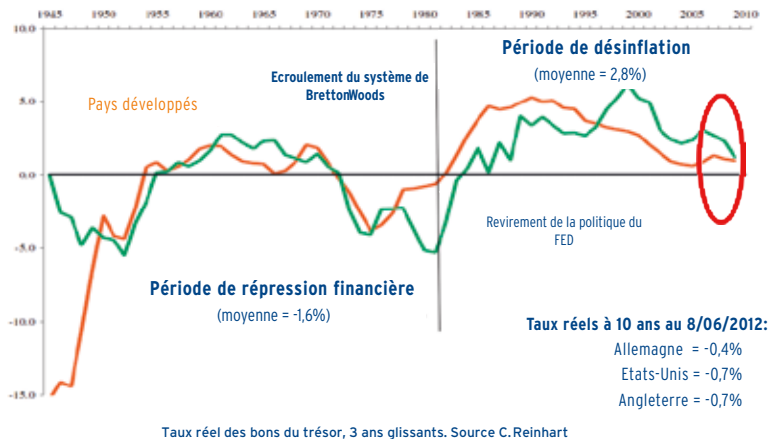
favorable des facteurs de marché, les entreprises hésitent toutefois à solliciter le marché primaire qui demeure atone.

Le retournement des anticipations a également touché les cours d'un certain nombre de produits de base, qui avaient été portés au cours des deux années précédentes. Le cours de l'argent qui avait été poussé par des achats spéculatifs, s'est violemment retourné. Le

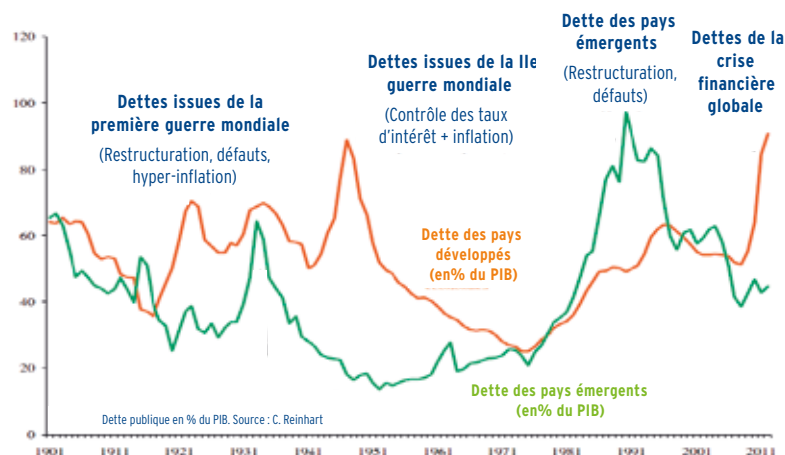
prix des métaux et des matières premières agricoles s'est stabilisé. En revanche, le prix du pétrole s'est fortement apprécié, du fait des tensions politiques en Lybie et des tensions haussières suscitées par l'incertitude sur l'avenir de l'énergie nucléaire à la suite de la catastrophe japonaise. L'or a poursuivi sa progression, portée

par la montée des risques, les politiques de monétisation des dettes publiques et le dynamisme de la demande finale en provenance d'Asie et d'Inde.

Les taux réels passent en territoire négatif



Les dettes d'État ont rarement été honorées



Solvabilité II : une préparation qui se poursuit, une date d'entrée en vigueur décalée

Le projet Solvabilité II méritait d'être combattu parce que stupide, inique, néfaste pour l'emploi et contraire à l'intérêt général des consommateurs. Un tel point de vue n'est pas nouveau : le discours prononcé à Fès à l'occasion de l'assemblée générale du Centième anniversaire de la mutuelle en juin 2007, l'interview donné à l'Argus de l'Assurance la même année (L'Argus de l'Assurances 9 février 2007), les rapports du conseil d'administration produits depuis l'ont largement exprimé. S'il faut se réjouir que ce point de vue soit aujourd'hui **partagé par certains grands assureurs**

qui ont fait sur le sujet une spectaculaire marche arrière -ôtant du reste à cette démarche beaucoup de sa crédibilité-, ou d'autres parmi les plus brillants esprits de ce pays, à l'image du Gouverneur Jacques de La Rosière ou de Jacques Attali, il faut regretter que pareille prise de conscience soit bien tardive, et que rien ne puisse semble-t-il arrêter une bureaucratie incontrôlée et quelques politiques en mal de notoriété.

A aucun moment l'entrée en vigueur de cette directive n'a paru constituer une menace pour les différents adhérents de Monceau Assurances, au premier rang desquels la Mutuelle Centrale de Réassurance, tant le niveau des fonds propres aujourd'hui accumulés paraît confortable, le niveau des excédents susceptibles d'être dégagés de façon récurrente important, la gestion de ses risques par le groupe maîtrisée et contrôlée. S'il n'en était pas ainsi, le groupe n'aurait pas surmonté la crise qui faillit l'emporter entre 1995 et 1998 ; il n'aurait pas affronté sans dommage majeur les crises financières des années 2000-2002 et 2007-2011. Et les règles de gouvernance ont été modernisées au fil du temps.

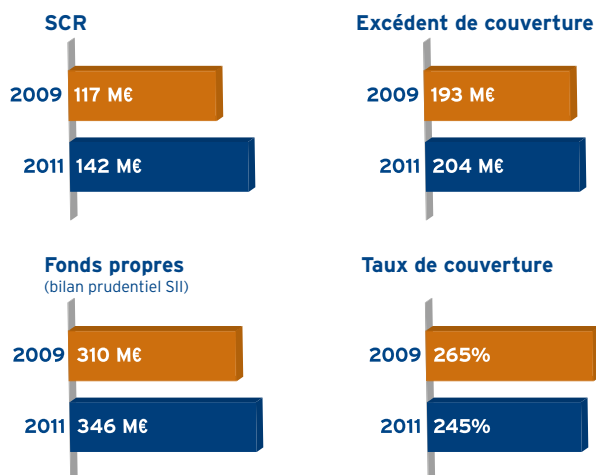
Alors que la crise amorcée en 2007, dont la fin n'est toujours pas prévisible, a montré que le risque systémique est pour les Autorités en charge de contrôler l'activité bancaire le plus difficile à juguler, une réglementation répondant à une logique uniforme, fondée sur un même modèle de risque partagé par l'ensemble des acteurs et dont les hypothèses et les calibrages sont, à l'instar de tous les modèles, discutables, pour ne pas écrire absurdes, conduira mécaniquement les entreprises du secteur de l'assurance à prendre des fonctions d'optimisation similaires, homogénéisant les comportements et accroissant de ce fait les risques systémiques.

Cette réforme du cadre législatif et réglementaire tarde en tout état de cause à se mettre en place, un projet de directive dite "omnibus 2" qui est actuellement en discussion prévoit de décaler la date d'entrée en vigueur de "solvabilité II" actuellement fixée à novembre 2012, au 1^{er} janvier 2014. L'adoption de cette directive, à laquelle la publication des textes d'application dits de niveau deux est subordonnée, vient elle-même d'être reportée de juillet à septembre 2012... Si l'on ajoute à ce calendrier jamais stabilisé d'une part les centaines de pages de projet en

anglais, faisant l'objet de consultations informelles avec des textes qui ne circulent pas par les circuits officiels, d'autre part les difficultés que rencontrent les Autorités de contrôle françaises dans la maîtrise du projet -la décision inepte de fusionner les Autorités de contrôle de la banque et de l'assurance s'étant traduite, comme il était prévisible, par une fuite des compétences- on comprend que les conditions dans lesquelles une réforme aussi importante se prépare puissent être qualifiées de désastreuses.



Sérénité face à Solvabilité II



Cette situation n'empêche pas la Mutuelle Centrale de Réassurance de s'organiser pour appréhender avec sérénité cette échéance, si ce terme a encore un sens. La participation à l'enquête d'impact n°5 avait permis de dissiper a posteriori les inquiétudes qui auraient pu exister. Elle a nécessité de mobiliser de nombreuses ressources, financières et humaines, avec pour objectif de répondre à l'enquête pour le compte de la Mutuelle Centrale de Réassurance elle-même, mais également de ses associées françaises pratiquant l'assurance IARD. Pour la société et ses deux filiales, ces travaux ont conduit aux résultats suivants :

	Marge constituée	Exigence de marge (Scr)	Taux de couverture
Mutuelle Centrale de Réassurance	310	117	2,7
Monceau Générale Assurances	26,1	13,5	1,9
Monceau Retraite & Épargne	18,5	9,9	1,9

Ils confirmaient, s'il en était besoin, la pertinence de la décision qui a consisté à maintenir un volume d'actions élevé (en comparaison avec les taux annoncés par de nombreux opérateurs) dans les portefeuilles de la Mutuelle Centrale de Réassurance (19 % au 31 décembre 2009, 23 % au 31 décembre 2010, et 22 % au 31 décembre 2011).

En outre, on remarque à la lecture du projet de règlement européen (mesures de niveau II) que ce taux de couverture de 2,7 fois du futur Solvency Capital Requirement **classe la Mutuelle Centrale**

de Réassurance dans la meilleure catégorie des risques de contrepartie, la même que celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA ou au-delà.

Même si les aspects quantitatifs du Pilier I de la directive Solvabilité II mobilisent l'attention, conduisant aux conclusions globalement rassurantes qui viennent d'être rappelées, il ne s'agit pas de négliger pour autant les autres volets de la directive, traitant de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne d'une part, de la communication financière d'autre part.

En particulier, la notion de groupe dans le futur cadre prudentiel diffère sensiblement de celle qui est actuellement présente dans le code des assurances, aujourd'hui définie par le seul plan comptable pour justifier l'obligation d'établir des comptes combinés.

Schématiquement, la notion de groupe ne devrait s'appliquer sous Solvabilité II qu'à un ensemble ayant une structure ou un organe de décision commun, cadre plus restrictif que le périmètre actuel retenu pour la combinaison des comptes. Dans cette logique, la refonte partielle du traité d'adhésion à Monceau Assurances, adopté en décembre 2011, vient consolider l'ensemble formé par Monceau Assurances, ses adhérents et leurs filiales comme faisant partie d'un même groupe, sans résoudre tous les problèmes (notamment celui relatif au transfert de responsabilités vers Monceau Assurances abordée infra). Se pose alors la question de l'inclusion dans cet ensemble des autres mutuelles associées françaises de la Mutuelle Centrale de Réassurance.



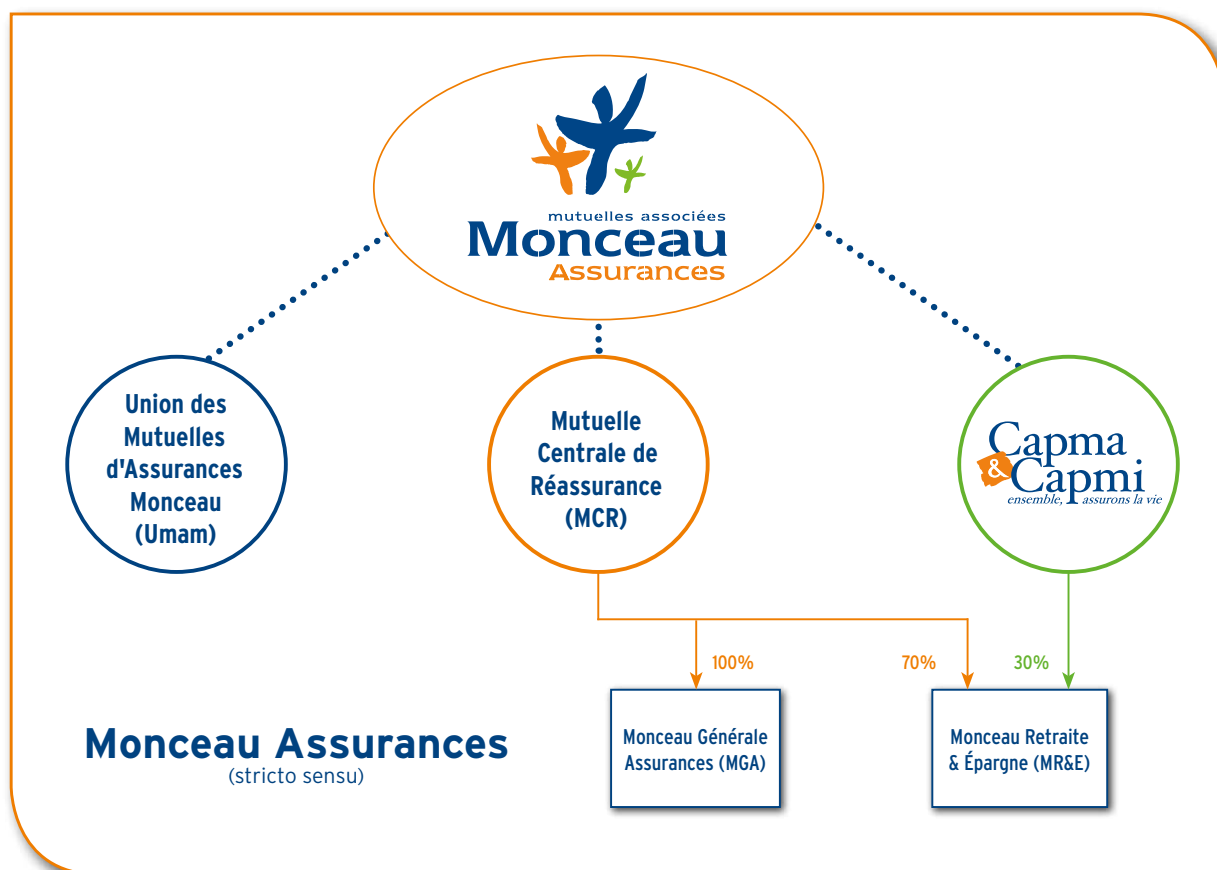
Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'État depuis sa réinstallation en métropole, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Bien qu'elle soit une entreprise de petite dimension, elle affiche une solvabilité élevée ; elle constitue, comme le prévoit d'ailleurs son objet statutaire, le pivot des partenariats qui constituent une des caractéristiques organisationnelles du groupe mutualiste auquel elle adhère.

Depuis l'année 2009, qui a vu entrer en vigueur les accords avec la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (Mavit) et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (Mavim), permettant à ces deux sociétés d'assurance mutuelle d'accéder au statut d'associée, la Mutuelle Centrale de Réassurance compte dix-huit sociétés Associées dont deux filiales, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne. Huit d'entre eux sont établis hors de France, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Canada.

Par ailleurs, la Mutuelle Centrale de Réassurance compte au nombre des trois membres de Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle dont la mission est de nature essentiellement politique. Au sein de cet ensemble, la

Mutuelle Centrale de Réassurance, qui dispose, et de loin, des meilleurs ratios de solvabilité et du montant de fonds propres le plus élevé dans l'absolu, a été invitée à occuper un rôle important dans les différentes opérations de simplification des structures juridiques menées au cours de la dernière décennie : création des filiales Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne, absorption de la Mutuelle Générale d'Assurances en 2001, de la Caisse Industrielle d'Assurances de la Région Lyonnaise et de la Caisse Interprofessionnelle Mutuelle d'Assurances en 2004, ainsi que le la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle en 2010.

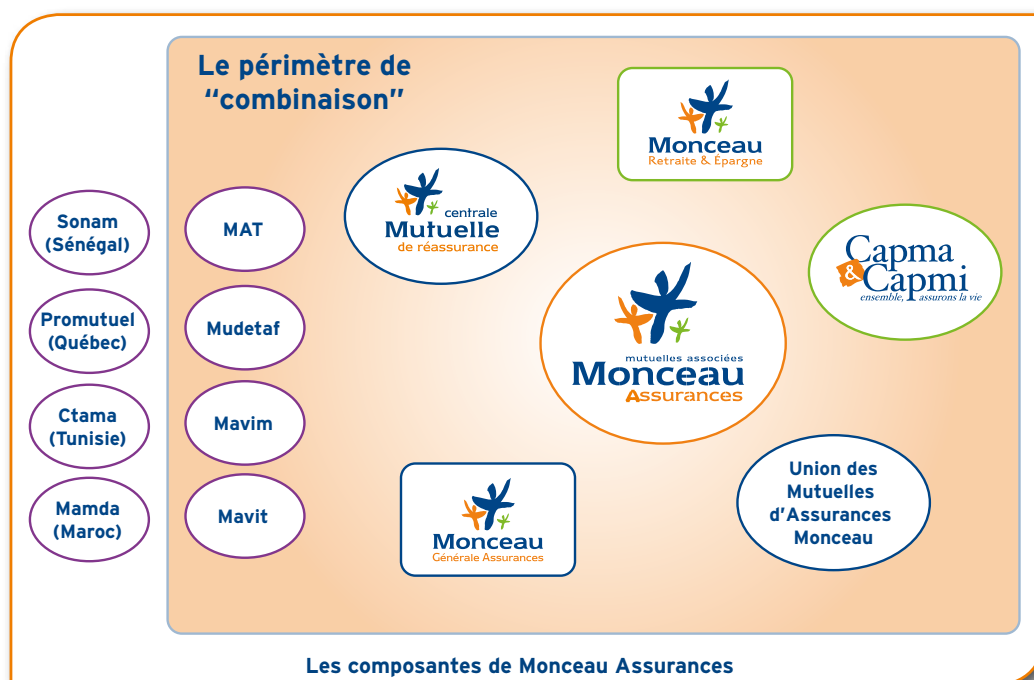
Enfin, Monceau Assurances établit et publie les comptes combinés de ses adhérents, de leurs filiales et des associées françaises de la Mutuelle Centrale de Réassurance, laquelle se trouve ainsi dispensée de cette obligation. Mais qu'en accompagnement de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II, pour mieux répondre aux prescriptions réglementaires en matière de contrôle interne, cette mission d'établir les comptes combinés échoit à la Mutuelle Centrale de Réassurance n'est pas une hypothèse à exclure, même si des démarches ont été initiées auprès des autorités de contrôle pour qu'il n'en soit pas ainsi et pour préserver de ce fait l'actuelle structure bipolaire du groupe.



Parce que l'adhésion à Monceau Assurances ne saurait avoir pour effet un quelconque transfert de responsabilités vers Monceau Assurances ou l'abandon d'une quelconque prérogative à son profit, débattant à propos de la création de comités d'audit en application de l'ordonnance du 8 décembre 2008, le Conseil d'administration de Monceau Assurances a demandé à chacun de ses membres d'organiser son propre comité plutôt que de centraliser cette responsabilité en son sein. Dans le cadre de la lettre de mission définie par le Conseil, intégrée dans la "Charte de l'Administrateur valant Règlement Intérieur du Conseil", le comité propre à la Mutuelle Centrale de Réassurance est composé de quatre membres, deux administrateurs et deux personnalités indépendantes. Ses compétences sont étendues aux deux filiales Monceau Générale Assurances (Mga) et Monceau Retraite & Épargne (MR&E). Il s'est réuni à deux reprises en 2011.

Depuis la cession des droits à renouvellement du portefeuille conventionnel international à un réassureur étranger en mai 2007, et sans évoquer les souscriptions en assurance directe qui restent marginales, l'activité de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'exerce dans trois domaines qui ont contribué au chiffre d'affaires et aux résultats techniques de 2011 de façon très contrastée : au global, **la contribution du secteur réassurance au chiffre d'affaires combiné de Monceau Assurances**, éliminant donc l'ensemble des opérations réalisées avec les associées françaises, a légèrement régressé en **2011** aux alentours de 39 M€.

En premier lieu, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Cette liquidation porte sur un montant de provisions mathématiques encore important - de 467 M€ au 31 décembre 2011 - qui modifie significativement la physionomie de son bilan, sans en réalité comporter de risques opérationnels ou financiers majeurs. La mutuelle a partagé le sort de sa cédante dans sa démarche envers ses sociétaires de sorte que le traité ne produit



aucun résultat pour 2011, alors qu'il avait contribué à celui de 2010 avec un excédent de 2.205 k€.

La réassurance des Associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Les primes acquises pour 2011 en provenance de ces cédantes s'inscrivent en hausse de 5% environ, à 81.040 k€.

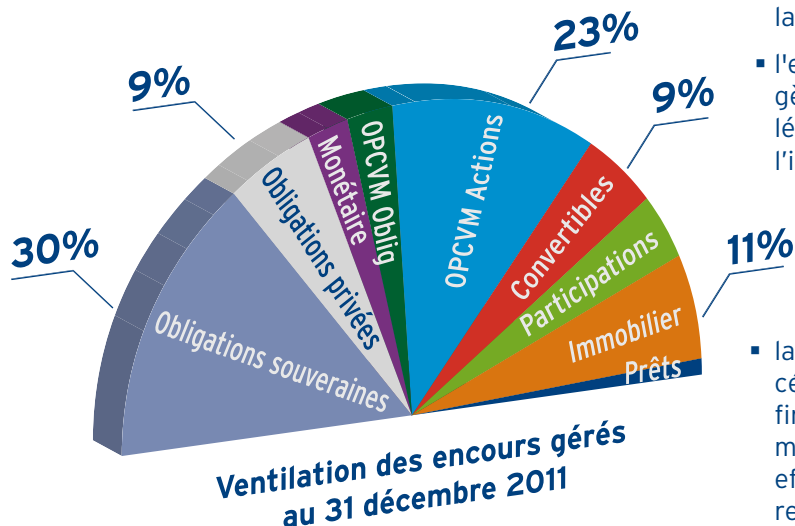
Troisième pilier de l'activité de l'entreprise, le secteur de la réassurance conventionnelle n'est plus constitué que d'acceptations en provenance de cédantes françaises, principalement des sociétés mutuelles de taille moyenne avec lesquelles la Mutuelle Centrale de Réassurance entretient des relations anciennes, notamment à travers sa participation à la ROAM. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 23.304 k€, en recul de 21 %. Cette régression s'explique en partie par la résiliation d'un important traité en quote-part, aux résultats durablement déficitaires. En outre, certaines cédantes n'hésitent pas à mettre en avant l'absence de notation de la Mutuelle Centrale de Réassurance par les agences internationales spécialisées pour réduire leur participation dans les programmes qu'ils plaçant. Démarche singulière que celle qui consiste à s'abriter derrière des officines qui portent une très lourde responsabilité dans la crise financière actuelle, qui n'a d'ailleurs pas été sanctionnée, pour justifier semblables décisions, dont on espère qu'elles pourront être revues à la lumière des résultats de la modélisation effectuée dans le cadre de l'enquête d'impact n° 5 (cf. supra).

Une première remarque générale s'impose. Pour la première fois, hors dépôts d'espèces constitués chez les cédantes, les encours **gérés ont diminué** au cours de l'année, passant, en valeur de marché, **de 743 M€ à fin décembre 2010 à 668 M€ à la fin de 2011**. Cette régression trouve son origine dans la diminution de l'aliment ces dernières années, comme dans la mise en liquidation du portefeuille conventionnel souscrit à l'international. Elle résulte surtout de la baisse de valeur des actifs en portefeuille consécutive à la chute des marchés, et de la nécessité d'apurer les soldes dus à Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne nés à la faveur de l'absorption de la Ciam et des transferts de portefeuille préalables dont ont bénéficié ces deux sociétés. En conséquence, après une première phase d'investissements, la société a dû **dégager les liquidités nécessaires au règlement de ces soldes**, sans, autant que faire se peut, remettre en cause les allocations d'actifs privilégiées ces dernières années.

En second lieu, la démarche suivie pour le traitement de l'encours d'obligations grecques a donné lieu à des opérations de cession et d'acquisition qui n'auraient pas existé dans un autre contexte. La Mutuelle Centrale de Réassurance a proposé aux autres adhérents de Monceau Assurances d'acquiescer aux conditions du marché leurs titres d'échéance 2015, ce que tous ont accepté. Préalablement à la réalisation de ces opérations, la Mutuelle Centrale de Réassurance a vendu à sa filiale à 100 %, Monceau Générale Assurances, les seules obligations de l'Etat grec qu'elle détenait en portefeuille, portant échéance en 2015. Les moins-values dégagées à cette occasion ont été largement couvertes par une reprise sur la réserve de capitalisation.

Ces précisions apportées, les décisions mises en œuvre peuvent se résumer de la façon suivante (pour ces analyses, les dépôts d'espèces constitués chez les cédantes, chez Capma & Capmi pour le plus important d'entre eux, ne sont pas pris en compte, **alors qu'ils constituent un élément essentiel limitant le risque d'exigibilité**) :

- le volume global des **titres vifs obligataires** et produits de taux a sensiblement régressé, de 12,8 M€. Il représente 39 % du portefeuille global analysé, part inchangée par rapport à la fin de 2010. Le portefeuille de titres souverains, qui pèse pour 30 % sur ces 39 %, est concentré sur les états français (70 %) et italien (21 %), de façon marginale sur les Etats-Unis (4 %) et la Grèce (2 %), l'Irlande, l'Espagne et le Canada se partageant à peu près par tiers les 3 % restant. Le portefeuille des titres offrant une rémunération à taux fixe s'est réduit de 22,3 M€. Malgré les cessions réalisées pour répondre aux besoins de trésorerie, **le portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation a été renforcé, de 8,8 M€** et représente désormais 80 % du portefeuille obligataire, notamment par l'achat de titres de l'Etat italien au pire moment de la crise : même s'il ne s'agit pas là d'une vision partagée, de nombreux arguments militent pour évaluer à des niveaux comparables la qualité de la signature de l'Etat italien et celle de l'Etat français, à commencer par l'existence chez nos voisins transalpins d'un solde primaire régulièrement excédentaire, alors que le solde primaire français s'affiche continûment en déficit sur les trente dernières années. Globalement, le portefeuille obligataire est pour **68 % constitué de titres notés AA et au-delà**, en sensible repli par rapport aux 92 % affichés au 31 décembre 2010, du fait de la dégradation de la note de l'Italie au niveau A.



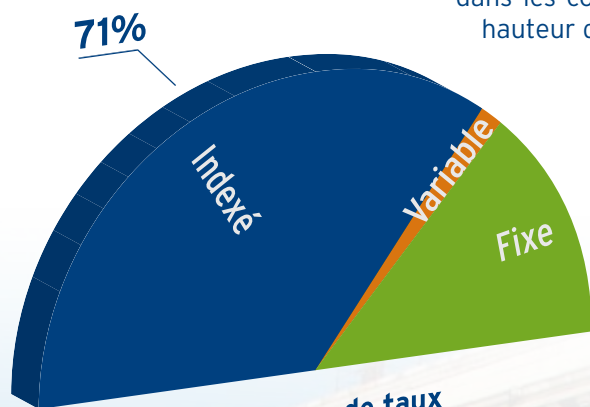
- l'encours **d'OPCVM obligataire** progresse légèrement, de 0,6 M€, avec des choix qui privilégient la thématique de la protection contre l'inflation ;
- les positions dans les **OPCVM d'obligations convertibles** ont régressé, de l'ordre de 7,5 M€, mais représentent encore 8 % de l'encours géré (contre 9 % en 2010).
- la société a répondu aux appels de fonds lancés par la Société Civile Centrale Monceau pour financer son programme d'investissements, mais a surtout bénéficié des remboursements effectués par cette dernière à ses actionnaires, recevant au net des décaissements un montant de 4,3 M€. Aussi, moins sollicités que les

autres classes d'actifs pour dégager les liquidités requises, les **investissements immobiliers et fonciers** dans le portefeuille représentent à présent un **peu plus de 12,4 %**. Pour apprécier l'exposition de l'entreprise au risque immobilier, il faut en outre tenir compte du prêt de 8,5 M€, garanti par une hypothèque, accordé en 2010, portant ce ratio à 13,7 % ;

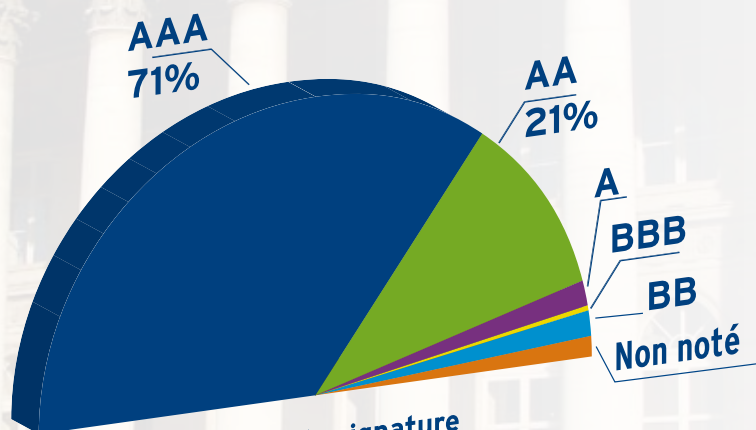
- enfin, toujours pour dégager les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins, le portefeuille d'OPCVM d'actions a été allégé, de 8,3 M€, et représente 22 % de l'encours géré, proportion qui paraît importante comparée aux taux annoncés par de nombreux opérateurs, préoccupés par l'entrée en vigueur du projet Solvabilité II. Mais l'importance des fonds propres aujourd'hui accumulés par la mutuelle autorise cette diversification d'actifs, politique certainement plus pertinente à long terme que celle qui consisterait à privilégier les obligations fixes émises par des Etats souverains.

La dégringolade des marchés financiers intervenue dans le courant de l'été a conduit, comme pour l'arrêté des comptes de 2008, à d'importantes réflexions sur la conduite à tenir en matière d'évaluation des actifs à l'inventaire et de provisions pour dépréciation à constituer. Les opérations de cession des titres grecs ont permis d'éviter d'entrer dans le débat de leur éventuelle dépréciation, alors que la société a fait le choix de ne pas apporter ses titres à l'échange. Ce sujet ainsi écarté, la provision pour dépréciation durable a été déterminée en appliquant les mêmes principes prudents définis en 2008 et rappelés en annexe.

Enfin, s'agissant de la **provision pour risque d'exigibilité, sujet qui ne concerne pas la Mutuelle Centrale de Réassurance**, dont les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R-332-20 du Code des assurances s'affichent en plus-values de 6,3M€ au 31 décembre 2012, la décision a été prise, au vu de l'évolution favorable des marchés observée au cours du premier trimestre, de constituer, pour les deux filiales Monceau Retraite & Epargne et Monceau Générale Assurances, la provision par tiers dans les comptes sociaux de l'exercice 2011, soit à hauteur de 0,5 M€ et 0,6 M€ respectivement.



Le risque de taux
Analyse du portefeuille d'obligations
par nature de rémunération



Risque de signature
Analyse du portefeuille obligataire
par notation d'émission

Des résultats techniques de très bonne facture, qui viennent renforcer une situation financière solide



Pierre Le Moine

Épargnée par les événements catastrophiques qui ont marqué l'environnement professionnel, la Mutuelle Centrale de Réassurance a connu un exercice 2011 d'excellente facture au plan technique.

Alors que les résultats techniques de l'exercice 2010 avaient été lourdement grevés par des éléments de forte ampleur, notamment le coût de la tempête Xynthia, en brut de plus de 9 M€, l'augmentation d'environ 11 M€, par abaissement du taux d'actualisation, de l'estimation de leurs rentes futures par des cédantes spécialisées en RC médicale, la dégradation de sinistres corporels en RC automobile, **l'exercice 2011 marque un net redressement de la situation.** Le résultat technique brut de réassurance ressort en effet à 20.902 k€ contre 1.548 k€ en 2010.

Signe de ce redressement technique, toutes les mutuelles associées françaises contribuent positivement au résultat technique, à l'exception de l'Umam dont la contribution déficitaire de 2.968 k€ s'explique par une aggravation de plus de 4 M€ sur un sinistre corporel en RC automobile, qui pourrait, in fine, s'avérer sans suite. Monceau Générale Assurances, avec un excédent cédé de 7.884 k€, se classe, et de loin, au premier rang des contributeurs. Outre de brillants résultats enregistrés sur les affaires en provenance du réseau d'agents généraux, l'arrêt de l'activité de loyers impayés, lourdement déficitaire, participe également au redressement de ce résultat.

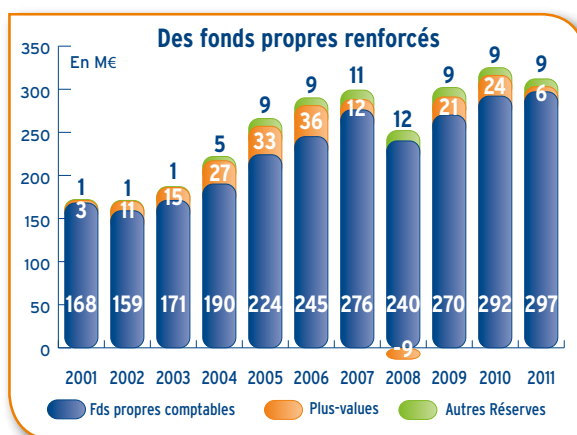
Du côté des associées étrangères, les résultats techniques restent globalement de qualité en assurance générale, mais supportent, comme en 2009 et 2010, le coût du financement de la production des contrats emprunteurs. La liquidation du portefeuille de traités anciens de sociétés d'assurance mutuelle spécialisées en assurance de RC médicale, résiliés en 2001, fait apparaître cette année encore une dégradation, de 6,2 M€, imputable pour plus de 3 M€ à un seul dossier.

Alors que les résultats techniques de 2010 exceptionnellement lourds avaient conduit la Mutuelle Centrale de Réassurance à bénéficier du soutien de ses réassureurs pour la première fois depuis l'exercice 1999, marqué par les tempêtes Lothar et Martin, les

rétrocessionnaires bénéficient de nouveau des excellents résultats techniques dégagés par l'activité, à hauteur de 7.991 k€, représentant 38 % des résultats techniques bruts.

En ajoutant les produits financiers alloués, le **compte technique se solde par un excédent de 12.911 k€, en augmentation par rapport au montant de 9.307 k€** affiché au terme de l'exercice 2010, qui avait bénéficié de produits alloués très importants provenant des excellents résultats de la gestion financière.

Les éléments du compte non technique portent le résultat avant impôts au niveau de 14.467 k€, contre 20.558 k€ pour 2010. L'exercice supporte un impôt de 6.659 k€, dont 4.335 k€ proviennent d'un redressement fiscal sur les exercices 2006 et 2007 que la Mutuelle a décidé de payer tout en contestant partiellement le fondement, ramenant l'excédent total à 7.809 k€ contre 14.076 k€ pour 2010.



Si vous acceptez l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration, les fonds propres comptables de l'entreprise progresseront de 292.416 k€, montant affiché au 31 décembre 2010, à 296.619 k€.

Sans prendre en compte les plus-values latentes existant sur les portefeuilles d'actifs autres qu'obligataires, et les provisions ne

correspondant pas à des engagements, telle que la provision pour égalisation de 9.018 k€ assimilée à des fonds propres par les analystes financiers notamment, les **éléments constitutifs de marge de solvabilité sont donc de 296.619 k€,** soit plus de 13 fois le montant minimal imposé par la réglementation, évalué à 22.559 k€ et calculé en application des actuelles dispositions réglementaires. Par ailleurs, l'état de couverture des engagements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2011 un important excédent de couverture des engagements réglementés, les actifs admis, soit 1.246.084 k€, étant supérieurs de 175.275 k€ aux éléments à couvrir, évalués à 1.070.809 k€.

Rapportés respectivement aux primes acquises et aux provisions techniques autres que celles afférentes au traité de réassurance du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi, les éléments de fonds propres dont dispose la Mutuelle Centrale de Réassurance s'élèvent à 293 % et 57,6%, soit des niveaux qui témoignent de la grande qualité du bilan de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de sa solidité.

Les principales filiales et participations

La société détient plusieurs filiales ou participations, dont 3 pour des montants les plus significatifs (cf. tableau en annexe) : la première, Monceau Générale Assurances, contrôlée à 100 %, est agréée pour l'assurance Iard. La seconde, Monceau Retraite & Épargne, détenue à moins de 50 %, mais contrôlée via Monceau Générale Assurances à 70 %, qui opérait jusque-là sur les marchés de l'assurance Vie, a obtenu une extension d'agrément aux branches "maladie" et "Accidents corporels" préalablement au transfert du portefeuille de la Ciam, et se classe désormais dans la catégorie des sociétés mixtes. Enfin, la troisième, la Société Civile Foncière Centrale Monceau, détenue et contrôlée à 40 %, possède et gère un patrimoine foncier et forestier, soit directement, soit au travers de filiales.

La Société Civile Foncière Centrale Monceau a connu un nouvel exercice de consolidation, exempt de toute nouvelle acquisition significative. Malgré la tendance baissière des prix du bois, les travaux d'expertise de l'ensemble du patrimoine ont conclu à une progression en valeur proche de 1,8 %. Les comptes se soldent par un excédent de 382 k€, en baisse sur le résultat de 495 k€ affiché au terme de l'exercice 2010. Pour l'inventaire, la valeur de la part de cette société civile a été fixée à 26,76 €, en hausse de 2,1 % par rapport à celle calculée au 31 décembre 2010.

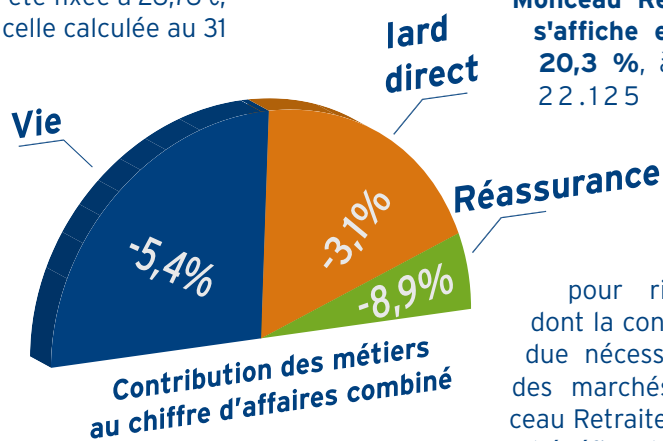
Avec pour préoccupation constante une correcte maîtrise de ses risques, et en continuant de privilégier la qualité technique sur le volume des primes souscrites, Monceau Générale Assurances a, dans un environnement concurrentiel difficile, enregistré un chiffre d'affaires de 70.700 k€, en baisse de 5,6 % par rapport à 2010. Cette baisse résulte de l'arrêt de l'activité de loyers impayés autrefois développée par la Ciam, lourdement déficitaire, et masque la réalité d'une **hausse de 4,4 % du chiffre d'affaires en provenance du réseau d'agents généraux**. Après un exercice 2010 marqué par la fin du processus d'érosion du portefeuille de la société, l'année 2011 permet à l'entreprise de confirmer sa dynamique de croissance, tout en enregistrant d'excellents résultats techniques, combinaison rare en assurance Iard. De fait, le résultat brut de réassurance de Monceau Générale

Assurances s'élève en effet cette année au niveau de 12.115 k€, illustrant une nouvelle fois, la **qualité intrinsèque de son portefeuille**.

Enfin, Monceau Retraite & Épargne a connu un exercice particulièrement brillant **en assurance vie, avec une collecte en progression de 24 %**. Fait le plus significatif, à présent animés par une équipe d'inspecteurs polyvalents, les agents généraux ont produit un chiffre d'affaires en progression de 27 %, qui représente en 2011 plus de 57 % de l'encaissement vie total de cette filiale. Certes, ces performances doivent beaucoup à la qualité des produits de type épargne, de Dynaplan et de son fonds en euro en particulier, tandis que les souscriptions d'unités de compte ou de contrats de retraite, pourtant une spécialité du groupe, restent par trop délaissées. Mais il faut voir dans cette progression tout à la fois le fruit des efforts de sensibilisation menés par les

équipes d'encadrement auprès du réseau depuis huit ans, et le franchissement d'une première étape, celle de l'appropriation de ce métier nouveau pour nombre d'agents.

Alimenté par les primes en provenance des portefeuilles dans les branches Maladie et Accidents corporels, le **chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Épargne s'affiche en progression de 20,3 %**, à 26.103 k€ contre 22.125 k€ en 2010. Malgré

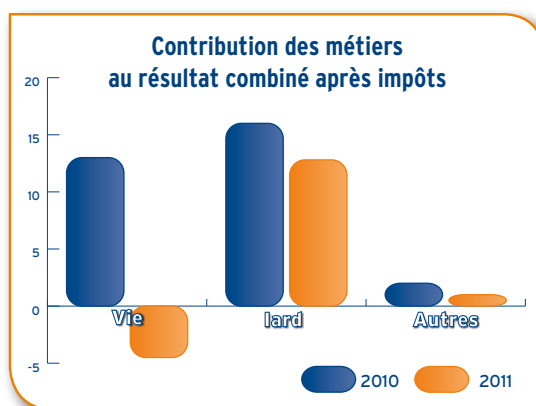


le poids des provisions pour dépréciation durable et de la provision pour risque d'exigibilité, dont la constitution a été rendue nécessaire par la baisse des marchés financiers, Monceau Retraite & Épargne génère un bénéfice de 609 k€ pour 2011, en sensible retrait sur le niveau exceptionnel de 3.021 k€ affiché au terme de 2010.

Enfin, les produits de la gestion financière améliorés par les prélèvements opérés sur la provision pour participations aux excédents constituée à la fin de 2009 ont permis de servir aux assurés titulaires de Dynaplan un taux de revalorisation de leurs avoirs au titre de 2011 de 3,60 %. Cette performance remarquable est mise en avant pour promouvoir la qualité des produits de la société, et soutenir la croissance de la collecte de 2012.

Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne jouissent d'une **situation financière saine** dans la mesure où elles satisfont aisément à leurs obligations en matière de marge de solvabilité, tandis que les états de couverture produits à l'Autorité de Contrôle font ressortir dans les deux cas des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir. En outre, elles ont l'une et l'autre passé avec succès le test QIS 5 (cf. supra), affichant depuis des niveaux de capitaux propres renforcés tant par les augmentations de capital dont elles ont bénéficié en 2010 à la faveur des transferts de portefeuilles en provenance de la Ciam que par les résultats générés par leur activité.

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration. En particulier, le mandat d'administrateur de la Mutuelle d'Assurances de l'Artisanat du Transport arrive à échéance à l'occasion de cette Assemblée générale. La Mutuelle d'Assurances de l'Artisanat du Transport a sollicité le renouvellement de son mandat, précisant qu'elle serait représentée par le Président de son Conseil d'administration, M. Vincent Fiorentino. Après avoir recueilli l'avis du Comité de gouvernance de Monceau Assurances, le conseil d'administration vous propose de renouveler le mandat de la Mutuelle d'Assurances de l'Artisanat du Transport. Ce mandat expirera à l'occasion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.



de gauche à droite : Pierre Le Moine, Bernard Bouny, Jean-Pierre Thiolat, Sylvain Fontaine, Emmanuel Sales, Anne-Cécile Martinot, René Vandamme, Vincent Fiorentino, Gilles Dupin, Jacques Szmargd, Alain Leclair, Paul Tassel, Paul Defourneaux, Abed Yacoubi Soussane, Mansour Nasri, Diouldé Niane, Pierre Bergantz

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos entreprises associées, leurs élus et leurs équipes dirigeantes pour leur implication, ainsi qu'envers nos sociétaires et nos cédantes, pour les remercier de leur fidélité et de leur confiance.

Nous tenons également à remercier nos collaborateurs et les membres du personnel des Gie du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre institution. C'est à leur implication que nous devons, dans un environnement économique et financier difficile, d'avoir pu afficher des résultats permettant de conforter les fonds propres de la société, et ceux du groupe auquel elle appartient. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro (en particulier de la Grèce) qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatées dans le paragraphe 3 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note « Principales méthodes et règles utilisées », paragraphe 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 4 juin 2012

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2011

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2010
1 Primes :	+	106 035	13 297	92 739	95 689
1a Primes	+	109 502	13 297	96 205	99 758
1b Variation de primes non acquises	+/-	-3 467	-	-3 467	-4 069
2 Produits des placements alloués	+	25 686		25 686	52 976
3 Autres produits techniques	+	-		-	-
4 Charges des sinistres		-75 986	-5 058	-70 928	-105 840
4a Prestations et frais payés	-	-116 543	-2 082	-114 461	-134 634
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	40 557	-2 976	43 533	28 794
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	-1		-1	-2 221
6 Participation aux résultats	-	-		-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		-33 209	-248	-32 961	-31 148
7a Frais d'acquisition	-	-31 909		-31 909	-30 041
7b Frais d'administration	-	-1 300		-1 300	-1 280
7c Commissions reçues des réassureurs	+		-248	248	173
8 Autres charges techniques	-	-1 708		-1 708	-2 563
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	85		85	2 413
Résultat technique non vie		20 902	7 991	12 911	9 307

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations 2011	Opérations 2010
--------------------	--------------------

1 Résultat technique NON VIE		12 911	9 307
3 Produits des placements		59 689	83 600
3a Revenu des placements	+	9 020	13 589
3b Autres produits des placements	+	31 666	39 374
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	19 003	30 637
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		-30 766	-20 034
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-696	-1 096
5b Autres charges des placements	-	-12 322	-7 834
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-17 748	-11 104
6 Produits des placements transférés	-	-25 686	-52 976
7 Autres produits non techniques	+	824	861
8 Autres charges non techniques	-	-2 414	-
9 Résultat exceptionnel		-5	-56
9a Produits exceptionnels	+	2 307	265
9b Charges exceptionnelles	-	-2 312	-320
10 Participation des salariés	-	-88	-144
11 Impôt sur les bénéfices	-	-6 659	-6 482
12 Résultat de l'exercice		7 809	14 076

Bilan au 31 décembre 2011

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2011	31/12/2010
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	1 214 689	1 291 957
3a Terrains et constructions	74 416	78 146
3b Placements dans des entreprises liées	519 094	540 580
3c Autres placements	556 361	612 027
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	64 818	61 204
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	68 216	65 239
5a Provisions pour primes non acquises non vie	44	44
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	68 172	65 196
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	41 371	32 221
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 240	17
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 240	17
6b Créances nées d'opérations de réassurance	32 126	25 208
6c Autres créances :	8 005	6 997
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 741	215
6cc Débiteurs divers	3 264	6 782
7 Autres actifs	6 233	14 054
7a Actifs corporels d'exploitation	203	184
7b Comptes courants et caisse	6 030	13 870
8 Comptes de régularisation - Actif	13 691	17 413
8a Intérêts et loyers acquis non échus	5 466	6 996
8b Frais d'acquisition reportés	9	9
8c Autres comptes de régularisation	8 215	10 408
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	1 344 200	1 420 885

2 PASSIF

31/12/2011	31/12/2010
------------	------------

1 Capitaux propres :	296 619	292 416
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	124 386	124 821
1c Réserves de réévaluation	886	886
1d Autres réserves	155 106	158 277
1e Report à nouveau	8 432	-5 644
1f Résultat de l'exercice	7 809	14 076
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	997 825	1 034 540
3a Provisions pour primes non acquises non vie	31 703	28 171
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	936 751	976 936
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	9 018	9 103
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	20 353	20 330
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	495	218
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	7 318	7 155
7 Autres dettes :	29 235	71 607
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-99	10
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	13 805	27 206
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	15 529	44 391
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	9 192	10 619
7ec Personnel	62	66
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	5 087	16 217
7ee Créanciers divers	1 188	17 489
8 Comptes de régularisation - Passif	12 707	14 948
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif	1 344 200	1 420 885
------------------------	------------------	------------------

Annexe aux comptes 2011

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants

Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'Etat depuis sa réinstallation en métropole, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Entreprise à taille humaine, elle affiche une solvabilité élevée et constitue, comme le prévoit d'ailleurs son objet statutaire, le pivot des partenariats qui est une des caractéristiques organisationnelles du groupe mutualiste auquel elle adhère.

Son activité est concentrée en trois pôles :

- la réassurance des associées, françaises ou étrangères, les primes relatives à cette activité ont augmenté de 5 % en 2011, pour s'établir à 81.040 k€ ;
- la réassurance dite « conventionnelle », qui regroupe des acceptations en provenance des cédantes françaises de taille petite et moyenne, appartenant pour une bonne partie au secteur mutualiste. Les primes acquises à l'exercice, avec un total de 23.304 k€, enregistrent un recul de 21 %, qui s'explique essentiellement par la non reconduction d'un seul traité en quote-part dont les résultats techniques étaient déficitaires ;
- la liquidation de la réassurance du Carnet d'Epargne, produit diffusé entre 1976 et 1995 par Capma & Capmi. Cette activité génère un montant important de provisions au bilan, 467 M€ au 31 décembre 2011. Cette année, la mutuelle a participé à l'effort consenti par sa cédante envers ses sociétaires de sorte que le traité ne produit aucun résultat pour 2011, alors qu'il avait contribué à celui de 2010 avec un excédent de 2.205 k€.

Élimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison de Monceau Assurances, la contribution de l'entreprise au chiffre d'affaires combiné 2011 s'inscrit en léger retrait à 39 M€ contre 42 M€ en 2010.

Alors que les résultats techniques de l'exercice 2010 avaient été lourdement grevés par des éléments de forte ampleur, notamment le coût de la tempête Xynthia, en brut de plus de 9 M€, l'augmentation d'environ 11 M€, par abaissement du taux d'actualisation, de l'estimation de leurs rentes futures par des cédantes spécialisées en RC médicale, la dégradation de sinistres corporels en RC automobile, l'exercice 2011 marque un net redressement de la situation. Le résultat technique brut de réassurance ressort en effet à 20.902 k€ contre 1.548 k€ en 2010.

Signe de ce redressement technique, toutes les mutuelles associées françaises contribuent positivement au résultat technique, à l'exception de l'Umam, dont la contribution déficitaire de 2.968 k€ s'explique par une aggravation de plus de 5 M€ sur un sinistre corporel en RC automobile, qui pourrait, in fine, s'avérer sans suite. Monceau Générale Assurances, avec un excédent cédé de 7.884 k€, se classe, et de loin, au premier rang des contributeurs. Outre de brillants résultats enregistrés sur les affaires en provenance du réseau d'agents généraux, l'arrêt de l'activité d'assurance de loyers impayés, lourdement déficitaire, participe également au redressement de ce résultat.

Du côté des associées étrangères, les résultats techniques restent globalement de qualité en assurance générale, mais supportent, comme en 2009 et 2010, le coût du financement de la production des contrats emprunteurs.

La liquidation du portefeuille de réassurance de RC médicale enregistre cette année encore une dégradation globale de 6,2 M€, dont plus de 3 M€ proviennent d'un seul dossier. Une partie de cette charge est toutefois supportée par les rétrocessionnaires.

Alors que les résultats techniques de 2010 exceptionnellement lourds avaient conduit la Mutuelle Centrale de Réassurance à bénéficier du soutien de ses réassureurs pour la première fois depuis l'exercice 1999, marqué par les tempêtes Lothar et Martin, les rétrocessionnaires bénéficient de nouveau des excellents résultats techniques dégagés par l'activité, à hauteur de 7.991 k€, représentant 38 % des résultats techniques bruts.

En ajoutant les produits financiers alloués, le compte technique se solde par un excédent de 12.911 k€, en augmentation par rapport au montant de 9.307 k€ affiché au terme de l'exercice 2010, qui avait bénéficié de produits alloués très importants provenant des excellents résultats de la gestion financière. Cette dernière a été marquée cette année par le traitement de l'encours d'obligations grecques, qui a donné lieu à des opérations de cession et d'acquisition intragroupe motivées par l'incertitude pesant sur le sort de ces obligations. La Mutuelle Centrale de Réassurance a proposé aux autres adhérents de Monceau Assurances d'acquiescer aux conditions du marché leurs titres d'échéance 2015, ce que tous ont accepté. Préalablement à la réalisation de ces opérations, la Mutuelle Centrale de Réassurance a vendu à sa filiale à 100 %, Monceau Générale Assurances, les seules obligations de l'Etat grec qu'elle détenait en

portefeuille, portant échéance en 2015. Les moins-values dégagées à cette occasion ont été largement couvertes par une reprise sur la réserve de capitalisation.

Les éléments du compte non technique portent le résultat avant impôts au niveau de 14.467 k€, contre 20.558 k€ pour 2010. L'exercice supporte un impôt de 6.659 k€, dont 4.335 k€ proviennent d'un redressement fiscal sur les exercices 2006 et 2007 que la Mutuelle a décidé de payer tout en contestant partiellement le fondement, ramenant l'excédent total à 7.809 k€ contre 14.076 k€ pour 2010.

Le bilan et la situation financière au 31 décembre fait 2011 se caractérise par :

- des fonds propres, augmentés du résultat qui atteignent un total de 296.619 k€. Sans tenir compte des provisions à caractère de réserve (provision pour égalisation par exemple, soit 9.018 k€), le fonds propres de l'entreprise représentent plus de 13 fois l'exigence réglementaire de marge de solvabilité, évalué à 22.559 k€ ;
- un important excédent de couverture des engagements réglementés, les actifs admis, soit 1.246.084 k€, étant supérieurs de 175.275 k€ aux éléments à couvrir, évalués à 1.070.809 k€.

Les deux filiales d'assurance, Monceau Générale Assurances détenue à 100 %, et Monceau Retraite & Épargne contrôlée à 70 %, jouissent toutes deux d'une situation financière saine, dans la mesure où elles satisfont aisément à leurs obligations en matière de marge de solvabilité, tandis que les états de couverture produits à l'Autorité de Contrôle font ressortir dans les deux cas des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2011 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;

- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80% ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70%, voire en deçà. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3,0% sur la période de 5 années durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique «charges des placements» du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traitées par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions de l'article R 332-18 imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement.

Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent.

Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée.

Les charges de sinistres estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres

titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. A compter de l'exercice 2010, ces dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois Gie auxquels adhèrent la Mutuelle Centrale de Réassurance, le **S**ervice **c**entral des **m**utuelles, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de retraite et de **p**révoyance et **M**onceau **a**ssurances **d**ommages.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlements des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui comportent les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou exposée à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à la société par ses associés à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une provision en cas de doute sur leur recouvrabilité.

Enfin, l'admission de la Mutuelle Centrale de Réassurance au statut de mutuelle associée de Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle, effective depuis 2001, est matérialisée par une convention de réassurance de durée décennale. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la Mutuelle Centrale de Réassurance doit rembourser, s'il est en faveur de Monceau Assurances, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à Monceau Assurances par la société à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation. Si, à la date d'arrêté du bilan, la société avait renoncé à son statut d'associée de Monceau Assurances, elle n'aurait rien eu à régler à son réassureur mutualiste.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	78 146	924	4 654	74 416
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	78 146	924	4 654	74 416
TOTAL BRUT	80 769	924	4 654	77 040

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 624	-	-	2 624
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 624	-	-	2 624

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	235	235
Constructions	-235	-235
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	78 146	74 416
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	78 146	74 416
TOTAL NET	78 146	74 416

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	46 876	-	-	46 876
Prêts sociétés du groupe	2 500	-	-	2 500
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	491 205	-	21 487	469 718
TOTAL	540 580	-	21 487	519 094

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	46 876	46 876
Prêts sociétés du groupe	2 500	2 500
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	491 205	469 718
TOTAL	540 580	519 094

Valeurs brutes au 31/12/2011

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	190 888	111 060	209 364	92 584
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	87 176	77 285	84 640	79 821
Prêts	8 570	255	-	8 825
Autres placements	4 405	1 285	1 419	4 272
Valeurs remises en nantissement	325 180	315 990	263 299	377 872
TOTAL BRUT	616 220	505 875	558 721	563 374

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	4 187		-	-	7 012
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	6		-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	4 193	-	-	-	7 012

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	186 701	85 572
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	87 176	79 821
Prêts	8 570	8 825
Autres placements	4 405	4 272
Valeurs remises en nantissement	325 175	377 872
TOTAL NET	612 027	556 361

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	77 040	74 416	79 004	78 146
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	47 620	47 609	63 799	47 637
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	52 804	49 941	48 619	152 800
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	39 035	39 035	38 819	33 835
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	65 219	66 398	62 901	74 204
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	11 325	11 325	11 325	11 070
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés		-		-
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	912 437	912 964	894 229	878 623
- hors OCDE	-	-	-	38
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	4 272	4 272	4 272	4 271
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	1 209 752	1 205 960	1 202 968	1 280 623

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	259 169	265 043	255 471	281 038
- placements évalués selon l'article R 332-20	950 583	940 918	947 497	999 585
- placements évalués selon l'article R 332-5				
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	293 043	288 725	304 468	397 699
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	916 709	917 236	898 501	882 924
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Les chiffres apparaissant dans l'état des placements ci-dessus se réconcilient comme suit avec ceux inscrits au bilan :

	2010			2011		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 288 190	1 291 957	1 304 523	1 209 752	1 214 689	1 202 968
Amortissement de Surcote	-	3 505	-	-	3 809	-
Amortissement de Décote	-	14 838	-	-	12 538	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 288 190	1 280 623	1 304 523	1 209 752	1 205 960	1 202 968

4.1.4.2

Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

4.1.4.3

Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant.

4.1.4.4

Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	2 624	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	74 416	74 416	79 004	78 146
Total	77 040	74 416	79 004	78 146

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Valeur de remboursement	267 637	262 763
Valeur nette	281 038	265 043
SOLDE NON AMORTI	-13 401	-2 280

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- 6,10 % 08/2015	16 000	4 042	4 043	3 750
Total Grèce	16 000	4 042	4 043	3 750
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande				
- 5,90 % 2019	2 000	1 996	1 996	1 750
Total Irlande	2 000	1 996	1 996	1 750
Total général	18 000	6 037	6 039	5 500

4.1.5 Créances au 31 décembre 2011

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	17	1 240	1 240	-
Créances nées d'opérations de réassurance	25 208	32 126	32 126	-
Autres créances	6 997	8 005	8 005	-
Total	32 221	41 371	41 371	-

4.1.6 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Intérêts courus non échus	6 996	5 466
Intérêts à recevoir	9	9
Différences sur les prix de remboursement	3 505	3 809
Autres	6 903	4 406
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	17 413	13 691

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41 000 Vendôme Société d'assurance non-vie	Société anonyme	100,00%	30 000	39 970	70 983	4 162	-	7 835 (créditeur)	-
S.C.I Le G (ex Investipierre) 58, rue du Général Ferrié 38 000 Grenoble Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	99,00%	180	-577	198	109	-	2 908 (débitéur)	-

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36, rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris Conseil en actuariat, communication et gestion financière	société par actions simplifiée	49,98%	228	451	7 955	-233	-	27 (créditeur)	2 500
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme	49,88%	14 963	37 860	26 103	609	-	1 484 (débitteur)	-
Société Civile Centrale Monceau (Sccm) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	16,88%	60 177	187 914	23 186	921	-	8 558 (débitteur)	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	Société Civile Foncière	40,00%	8 678	25 628	369	382	-	-	-

4.2

Éléments du passif

4.2.1

Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2011
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	124 821	-	435	124 386
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	886	-	-	886
Autres réserves	56 804	-	-	56 804
Réserve de capitalisation	95 801	-3 171	-	92 631
Réserve de solvabilité	5 671	-	-	5 671
Sous total	283 984	-3 171	435	280 378
Report à nouveau	-5 644	14 076	-	8 432
Résultat de l'exercice	14 076	7 809	14 076	7 809
TOTAL	292 416	18 714	14 511	296 619

Les variations observées sur les différents postes de capitaux propres ont notamment pour origine :

- la formation du résultat de l'exercice, soit un excédent de 7.809 k€ ;
- la décision prise par l'Assemblée générale du 21 juin 2011 d'affecter le résultat excédentaire de 2010, soit 14.076 k€, au compte "Report à nouveau" ;
- la reprise de l'exercice à la réserve de capitalisation, pour 3.171 k€ ;
- l'amortissement de l'emprunt pour fonds social complémentaire pour 435 k€.

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégorie	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2010	31/12/2009
Néant			

4.2.4 Évolution de la sinistralité des affaires acceptées, par exercice de garantie, estimée à la fin de chacun des trois derniers exercices comptables

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées, les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Epargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2006	2007	2008	2009

Exercice 2009				
Réglements	116 511	111 005	52 273	35 055
Provisions	40 284	40 481	27 915	54 856
Total charge de sinistres	156 796	151 485	80 188	89 911
Primes Acquisées	225 799	217 507	119 385	105 359

Ratio S/P	69,44%	69,65%	67,17%	85,34%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010

Exercice 2010					
Réglements	121 897	117 989	57 393	65 151	36 664
Provisions	43 065	33 434	21 597	30 469	59 543
Total charge de sinistres	164 962	151 423	78 990	95 620	96 207
Primes Acquisées	226 716	219 237	121 367	112 796	93 443

Ratio S/P	72,76%	69,07%	65,08%	84,77%	102,96%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

Année d'inventaire	Année de survenance					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011

Exercice 2011						
Réglements	126 821	122 095	59 614	71 346	55 938	25 775
Provisions	35 589	35 473	16 364	23 545	32 629	43 111
Total charge de sinistres	162 409	157 568	75 979	94 891	88 567	68 886
Primes Acquisées	227 257	220 582	122 328	117 527	97 693	92 141

Ratio S/P	71,46%	71,43%	62,11%	80,74%	90,66%	74,76%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Libellé	2011			2010
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	491 506	65 196	426 310	438 552
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	56 987	1 420	55 567	64 287
Provision pour sinistres à la clôture	426 017	67 085	358 932	372 673
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	8 501	-3 310	11 811	1 592

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2011, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieur à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée à l'inventaire.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Provision pour litiges	15	204
Autres provisions pour risques et charges	203	292
TOTAL	218	495

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	7 155	7 318	7 318	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10	- 99	- 99	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	27 206	13 805	13 805	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	44 391	15 529	15 529	-
TOTAL	78 763	36 553	36 553	-

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Sinistres à régulariser	110	169
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	14 838	12 538
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	14 948	12 707

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devise (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro		1 285 120	1 276 044		
Danemark	DKK	-	113	-	836 582
Royaume-Uni	GBP	745	971	621 988	811 097
Suède	SEK	4	471	34 783	4 193 619
1/ Total zone européenne		1 285 869	1 277 598		
Canada	CAD	8 084	8 017	10 683 406	10 594 869
Suisse	CHF	979	166	1 190 142	201 892
Maroc	MAD	27 638	29 189	307 750 235	325 022 508
Tunisie	TND	4 191	4 309	8 143 757	8 373 872
Etats-Unis	USD	13 461	13 570	17 417 619	17 558 273
Divers		3 977	3 541		
2/ Total hors Union Européenne		58 331	58 793		
TOTAL BRUT		1 344 200	1 336 391		

4.4

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2010	2011
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	63	60
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	1	2
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	44	42
Autres charges à payer	14	57
État		
Impôts sociétés	6 269	-
Autres charges à payer	9 754	4 987
Autres charges à payer	-	127
TOTAL	16 145	5 276

Produits à percevoir	2010	2011
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	163	-
TOTAL	163	-

4.5

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	325 180	377 872
Évaluation des indemnités de départ en retraite	203	222
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	325 383	378 094
Valeurs reçues en nantissement	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	46 026	48 356
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	46 026	48 356

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires directes	Acceptations	Réassurance Carnet d'épargne
Primes acquises	1 691	104 344	-
Primes	1 767	107 735	-
<i>Variation de primes non acquises</i>	76	3 391	-
Charges de prestations	2 069	59 484	14 348
Prestations et frais payés	6 238	77 652	32 653
<i>Variation des provisions pour prestations</i>	-4 169	-18 168	-18 304
Solde de souscription	-378	44 860	-14 348
Frais d'acquisition	254	29 521	2 134
Autres charges de gestion nettes	-	3 008	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	254	32 529	2 134
Produits nets des placements	-	9 203	16 482
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	-	9 203	16 482
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	13 297	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	44	2 038	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-53	3 029	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	248	-
Solde de réassurance	-9	-7 982	-
Résultat technique	-641	13 552	-
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	76	31 626	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	-	28 236	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	32 810	436 445	467 498
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	37 001	454 475	485 802
Autres provisions techniques à la clôture	20 229	9 143	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	20 175	9 258	-

5.2 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 25.686 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, de façon que le résultat technico financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres produits financiers, au pro rata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Epargne) et de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres réserve de capitalisation déduite d'autre part.

5.3 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	410
Frais externes de gestion	93
Frais internes	192
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	696
Amortissement des différences de prix de remboursement	2 547
Amortissement des placements	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	9 775
Autres charges des placements	12 322
Moins values réalisées	17 719
Perte de change	29
Pertes provenant de la réalisation des placements	17 748
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	30 766

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	563
Autres placements - Autres	8 457
Revenus des placements	9 020
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	5 158
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	6 956
Intérêts	19 552
Autres produits de placements	31 666
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	18 558
Profit de change	445
Profits provenant de la réalisation de placements	19 003
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	59 689
NET	28 923

5.4 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	223	303	17	93	637
Charges internes	396	216	1 246	192	2 052
Dotations aux amortissements et aux provisions	18	9	37	-	64
Autres	-	226	-	-	226
TOTAL	638	755	1 300	286	2 978

5.5 Charges de personnel

	2010	2011
Salaires	463	448
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	277	255
Autres	27	21
TOTAL	767	724

5.6 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2011
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	40
Produits sur exercices antérieurs	2 264
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	3
Total	2 307
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	238
Pertes sur exercices antérieurs	1 794
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	280
Total	2 312
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 5

5.7 Primes brutes émises

	2010	2011
Primes émises en France	111 997	109 502
Primes émises en UE	-	-
Primes émises hors UE	-	-
TOTAL	111 997	109 502

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des Groupements d'intérêt économique constitués par plusieurs sociétés membres de Monceau Assurances. Elle emploie en outre des effectifs salariés, qui comptaient, à la clôture de l'exercice, 2 collaborateurs.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2011 :

- 4.200 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 3.677 € ;
- 28.390 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2011, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 87.472 € TTC.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise, ceux de ses associés français qui ont avec elle des liens de réassurance importants et durables en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, et ceux de ses filiales. Cette décision exonère la société de son obligation d'établir ses propres comptes combinés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2012

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2011 et approuve le contenu de ces conventions.

Adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 7.808.502,75 euros, sur le compte « Report à nouveau », portant ainsi son solde créditeur à 16.240.849,70 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2011, 4.200 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 3.677,24 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2011, 38.020,36 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Mutuelle d'Assurances de l'Artisanat des Transports. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

LES 16 ASSOCIÉES DE LA MCR

- Monceau Générale Assurances (MGA)
- Monceau Retraite & Épargne (MR&E)
- Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA)
- Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA)
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)
- Mutuelle Générale d'Assurances (MGA) (Tunisie)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM) (Sénégal)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles Vie (SONAM Vie) (Sénégal)
- Mutuelle Agricole du Sénégal (MAS)
- Promutuel Ré (Canada)
- Mutuelle d'Assurance des Débitants de Tabacs de France (MUDETAF)
- Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)
- Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (MAVIM)
- Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (MAVIT)

DONT LES 2 MUTUELLES QUI, AVEC LA MCR, ADHÈRENT À LA SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE MUTUELLE MONCEAU ASSURANCES, MUTUELLES ASSOCIÉES

- Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (Umam)
- Capma & Capmi



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00056
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com